



## droit des association loi 1901

Par **micnat2009**, le **23/01/2009** à **10:23**

bonjour,

j'ai plusieurs questions concernant le droit des association:

- 1/ une association loi 1901 peut elle acheter un bien et le revendre a prix coutant (soit sans aucun bénéfice)?
- 2/ peut elle être cliente d'une entreprise quelconque?
- 3/ peut elle offrir des cadeaux a ces membres?

je vous remercie par avance pour vos réponse,

cordialement.

Par **Assistant juridique**, le **14/05/2012** à **10:11**

- 1) Une association peut bien sûr acheter et revendre un bien, même en faisant un bénéfice (mais elle risque d'être assujettie aux impôts commerciaux).
- 2) Elle peut être cliente de n'importe quelle entreprise.
- 3) Elle ne peut pas offrir de cadeaux à ses membres, seulement rembourser leurs frais ou mettre à leur disposition des biens ou services (contre paiement d'une cotisation).

Source : <http://assistant-juridique.fr/>